



33840

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MAI 2023

N° DEL-040523-27B

OBJET : LOCATION DU MULTIPLE RURAL ET DU RESTAURANT A ESCAUDES

L'an deux mille vingt trois, le cinq mai à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONNIER, Maire.

Membres du Conseil Municipal :	11
Membres présents :	07
Nombres de votants :	08
Pour :	08
Contre :	00
Abstention :	00

Étaient présents : Mme CHANCELLE Marie-Ange, Mme LANZONI Elisabeth, Mme MEYER Catherine, M. MONNIER Philippe, Mme PUJOLS Hélène, M. RIOLLOT Yves, M. TULARS Bernard.

Étaient excusés : M. DAUDET Bernard, Mme ELISSALDE Fanny (pouvoir donné à Mme CHANCELLE Marie-Ange), M. MERLO Philippe, Mme DE MORAES BILLET Céline.

Date de convocation : 02/05/2023

Secrétaire de séance : M. TULARS Bernard

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la mise en vente du fonds de commerce par Monsieur Xavier LAGARDE ; celui-ci a trouvé un acquéreur.

Il est donc nécessaire de signer un compromis de cession de fonds avec le nouveau repreneur et de fixer le montant du loyer.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme la location du multiple rural et du restaurant à ESCAUDES à la SARL RULLIERESTO, représentée par Madame Cloë RULLIER, Gérante de ladite Société ;
- Maintient, pour une durée **d'un an minimum**, les dispositions exceptionnelles pour conserver provisoirement, à compter de la date de reprise du bail des locaux le loyer pour un montant de 300,24 €/mois. Au-delà des 12 mois, le montant du loyer sera révisé et ne pourra atteindre un montant annuel maximum de 7 200,00 € (sept mille deux cents euros), soit 600 €/mois (loyer logement et bail commercial). Il est précisé que la licence IV est mise à disposition gratuitement ;
- Charge Monsieur le Maire de signer toute pièce se rapportant à cette transaction (baux, acte notarié, contrat de prêt de licence, etc...).

Le Secrétaire,
B. TULARS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Le Maire
Ph. MONNIER

